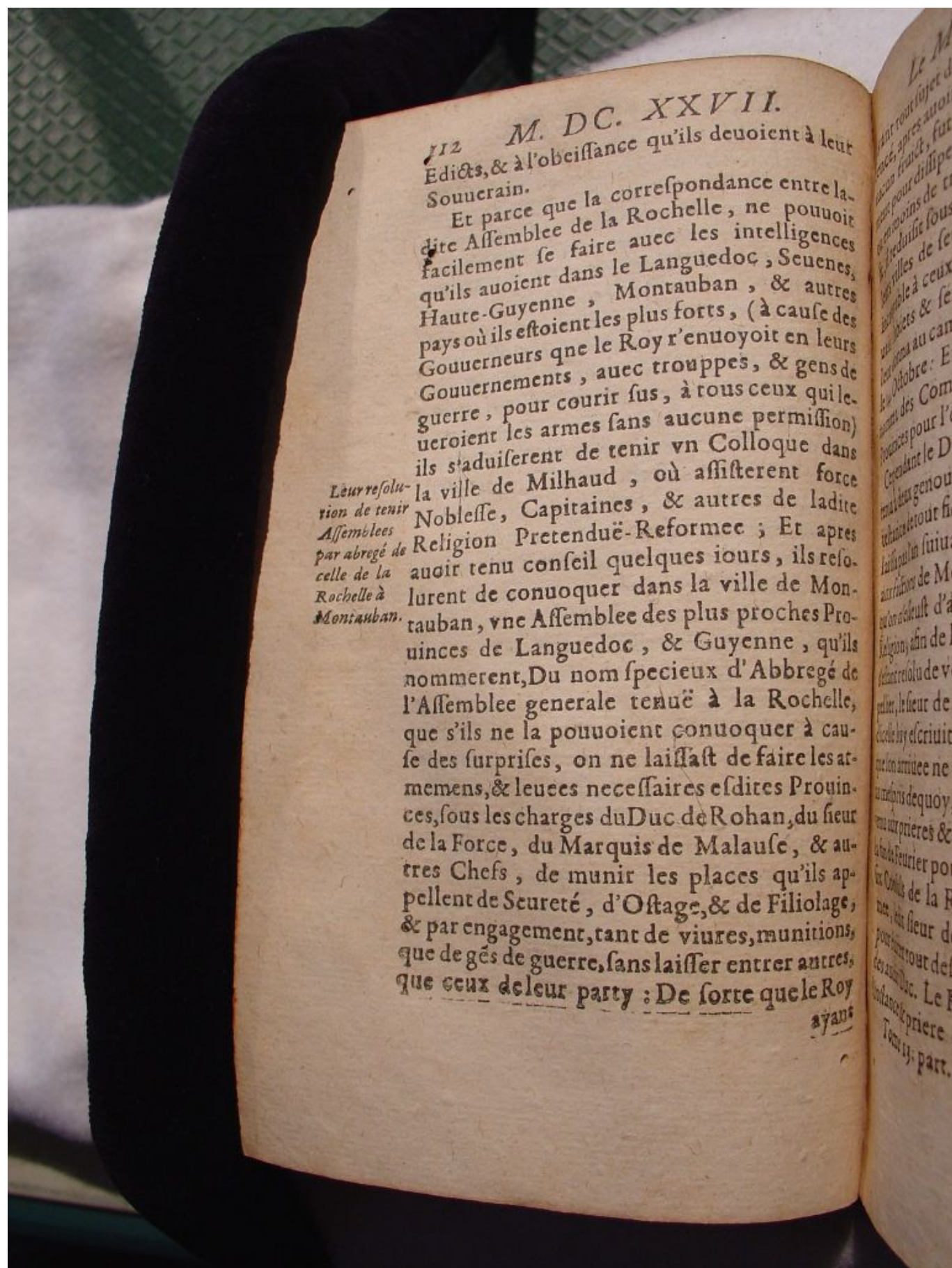
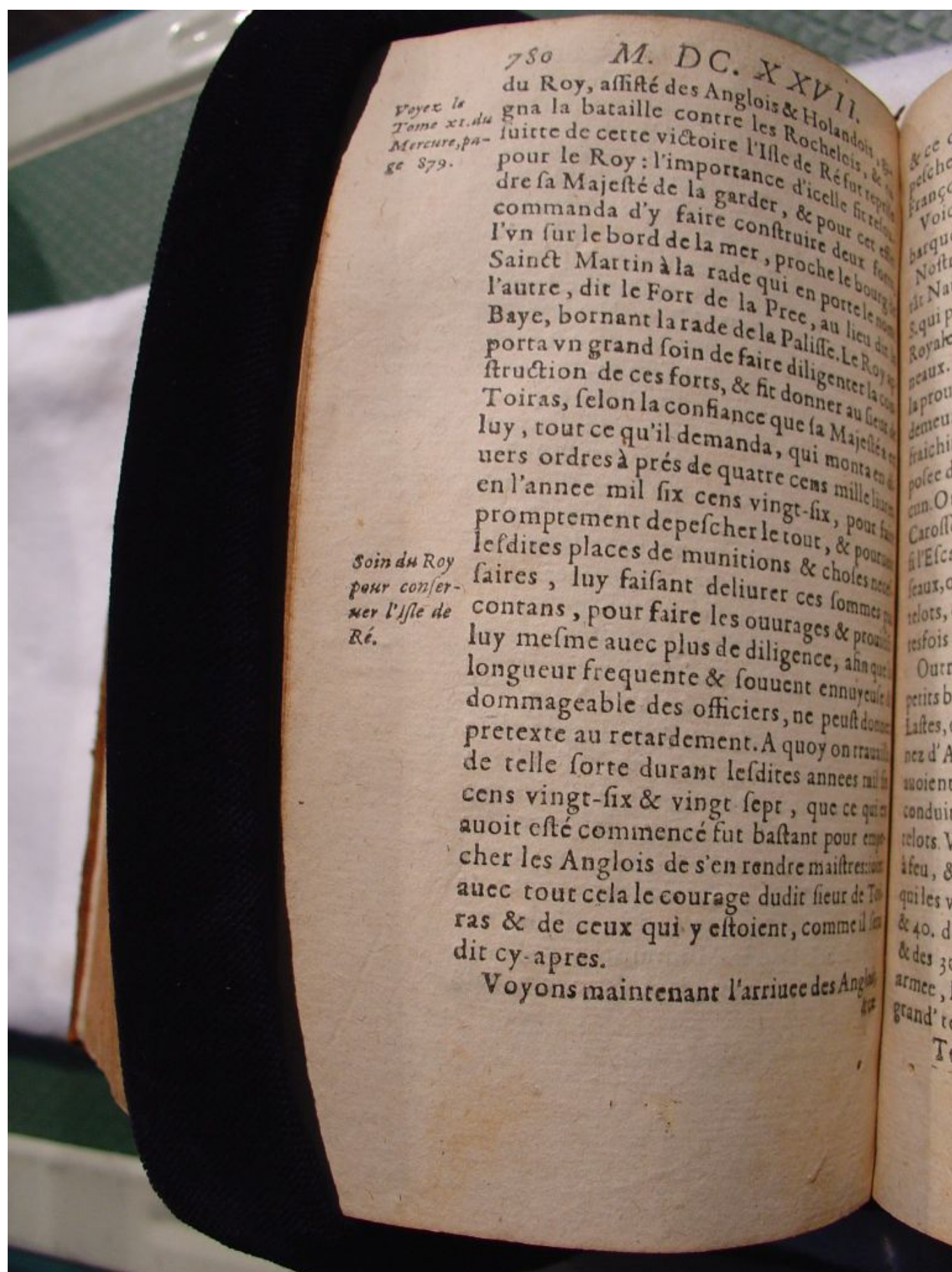


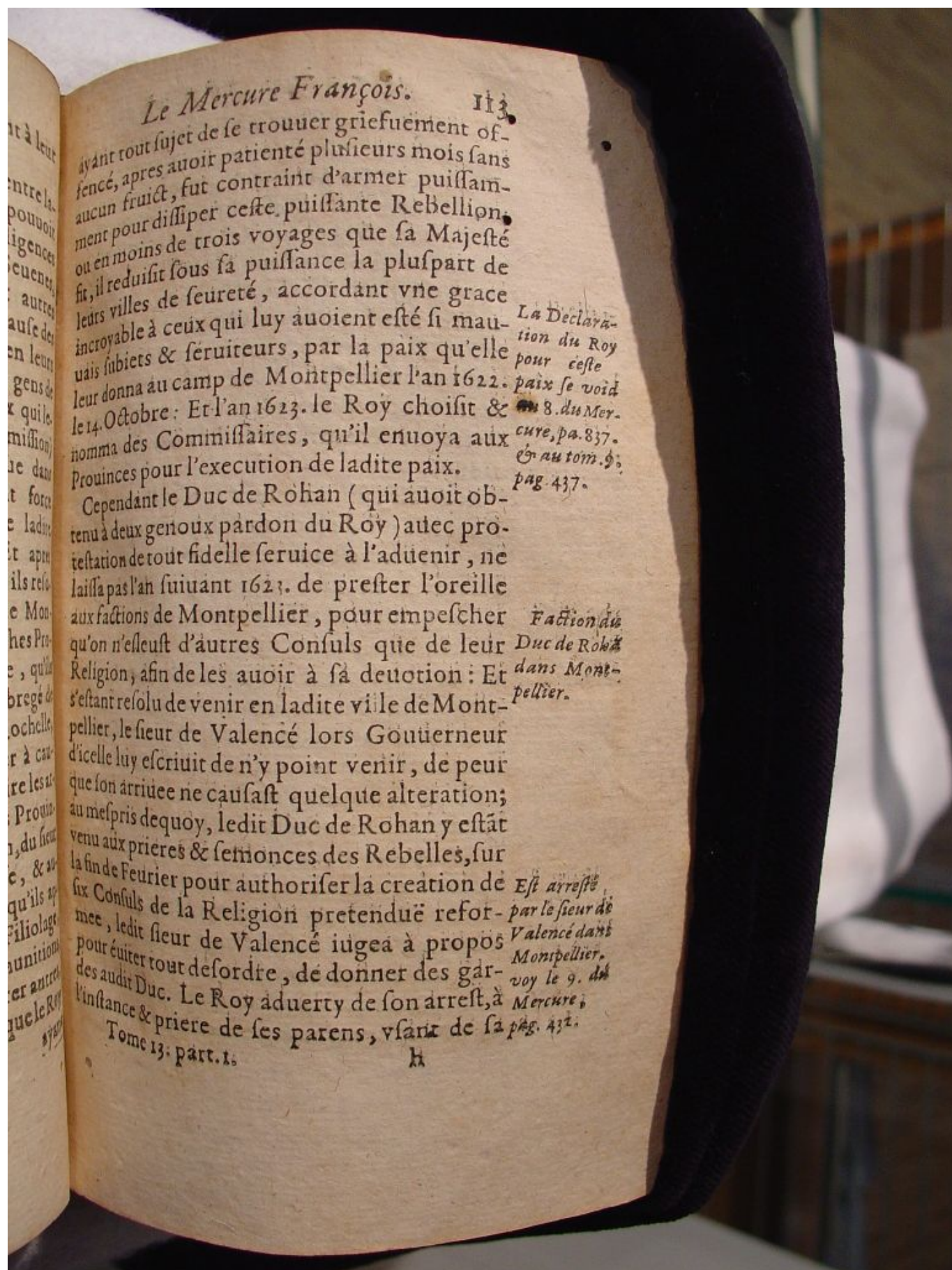
1627_112.jpg



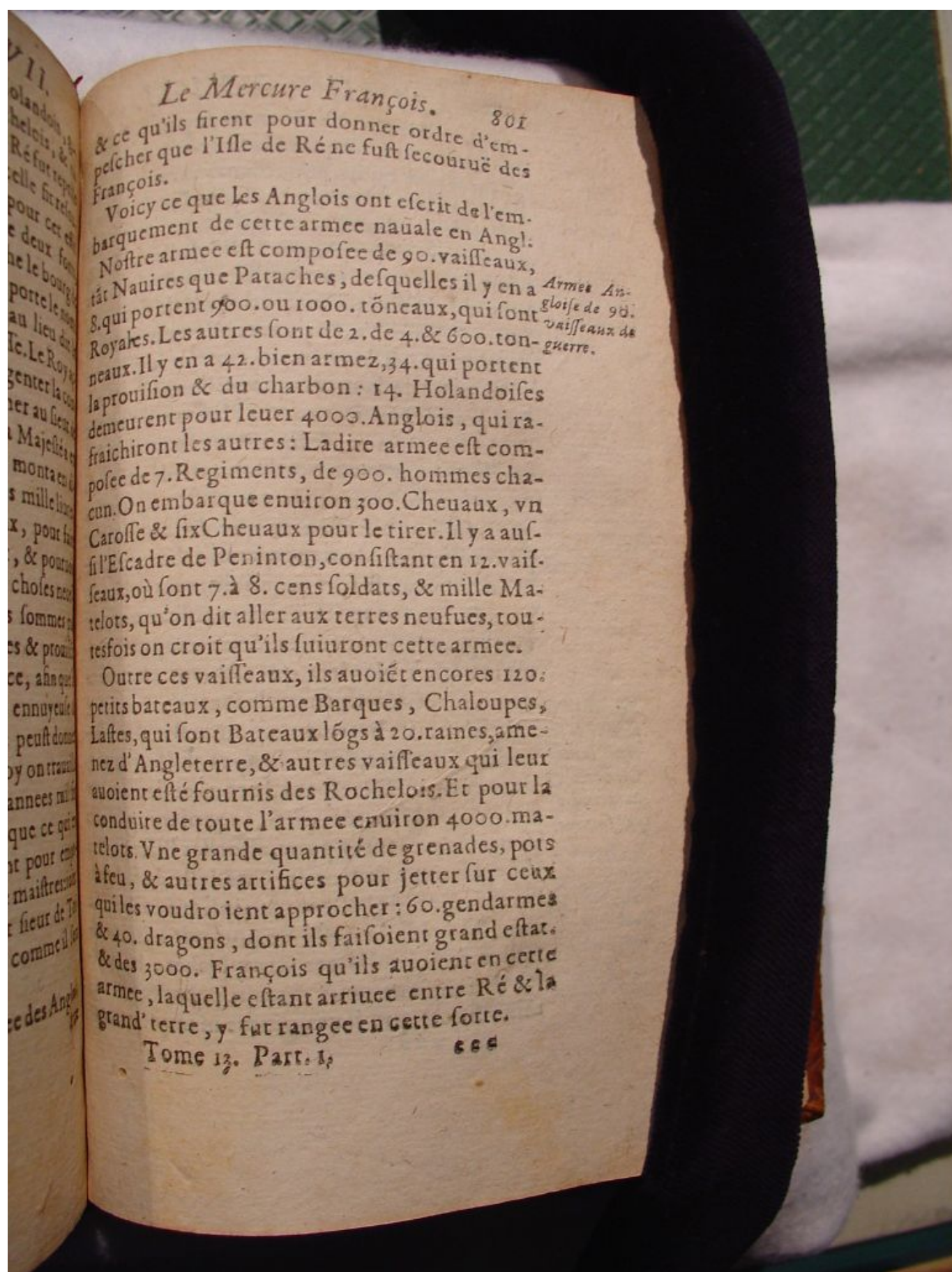
1627_800.jpg



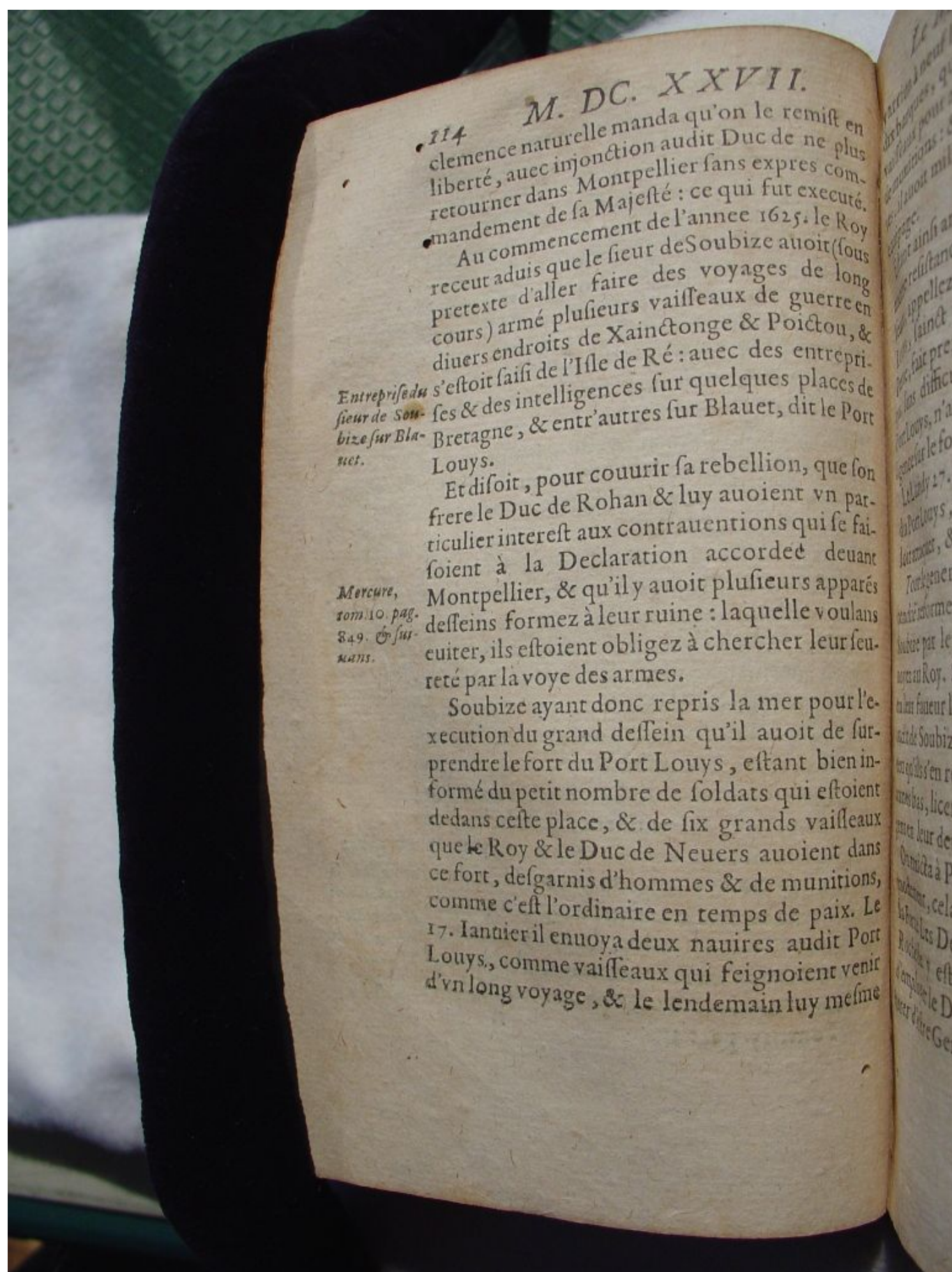
1627_113.jpg



1627_801.jpg



1627_114.jpg



114 M. DC. XXVII.
 clemence naturelle manda qu'on le remist en
 liberté, avec injonction audit Duc de ne plus
 retourner dans Montpellier sans expres com-
 mandement de sa Majesté : ce qui fut executé.

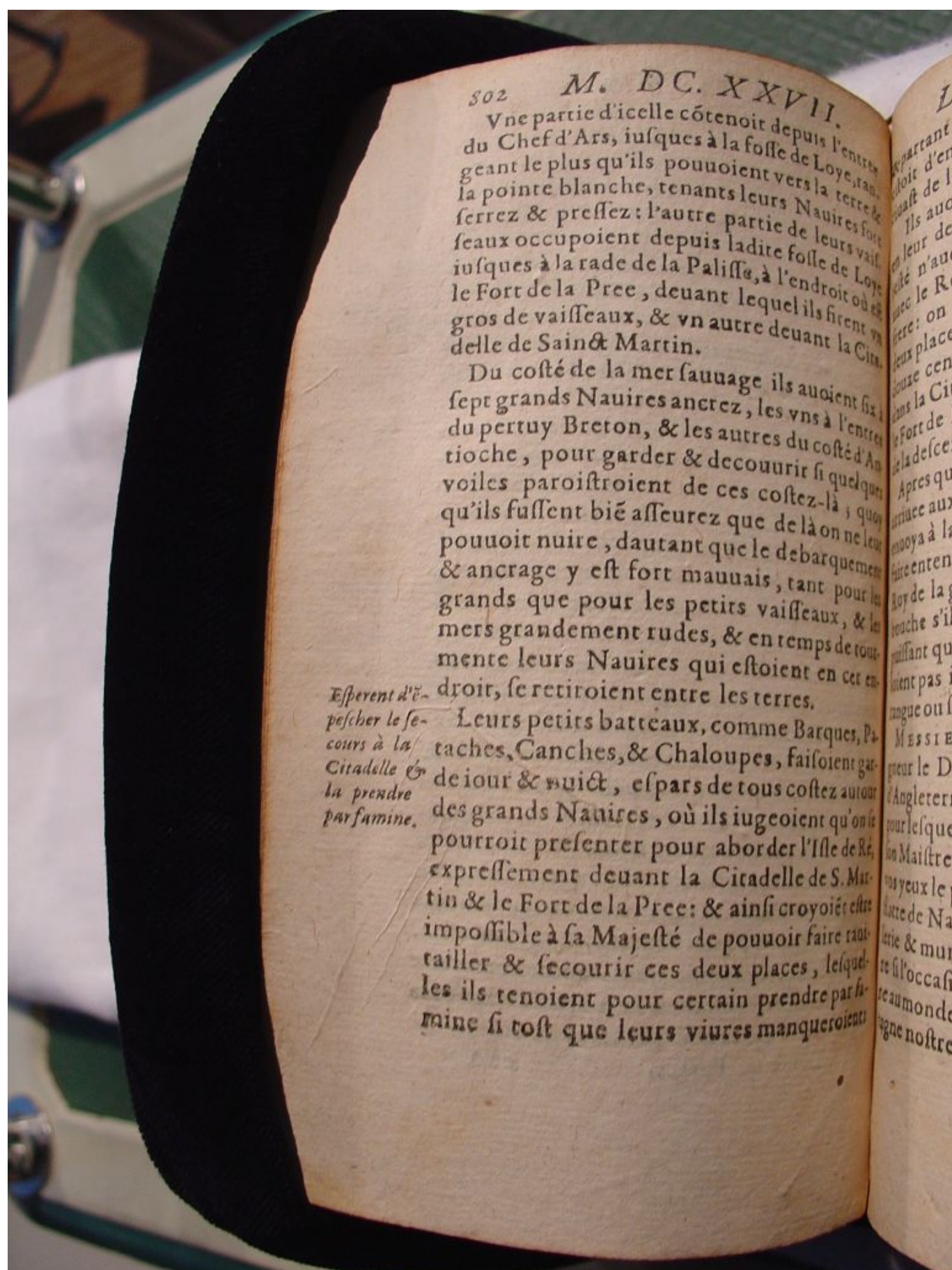
Au commencement de l'année 1625. le Roy
 receut aduis que le sieur de Soubize auoit (sous
 pretexte d'aller faire des voyages de long
 cours) armé plusieurs vaisseaux de guerre en
 diuers endroits de Xaintonge & Poictou, &
 s'estoit saisi de l'Isle de Ré : avec des entrepri-
 ses & des intelligences sur quelques places de
 Bretagne, & entr'autres sur Blauet, dit le Port
 Louys.

*Mercure,
 tom. 10, pag.
 349. Op. sur.
 16715.*

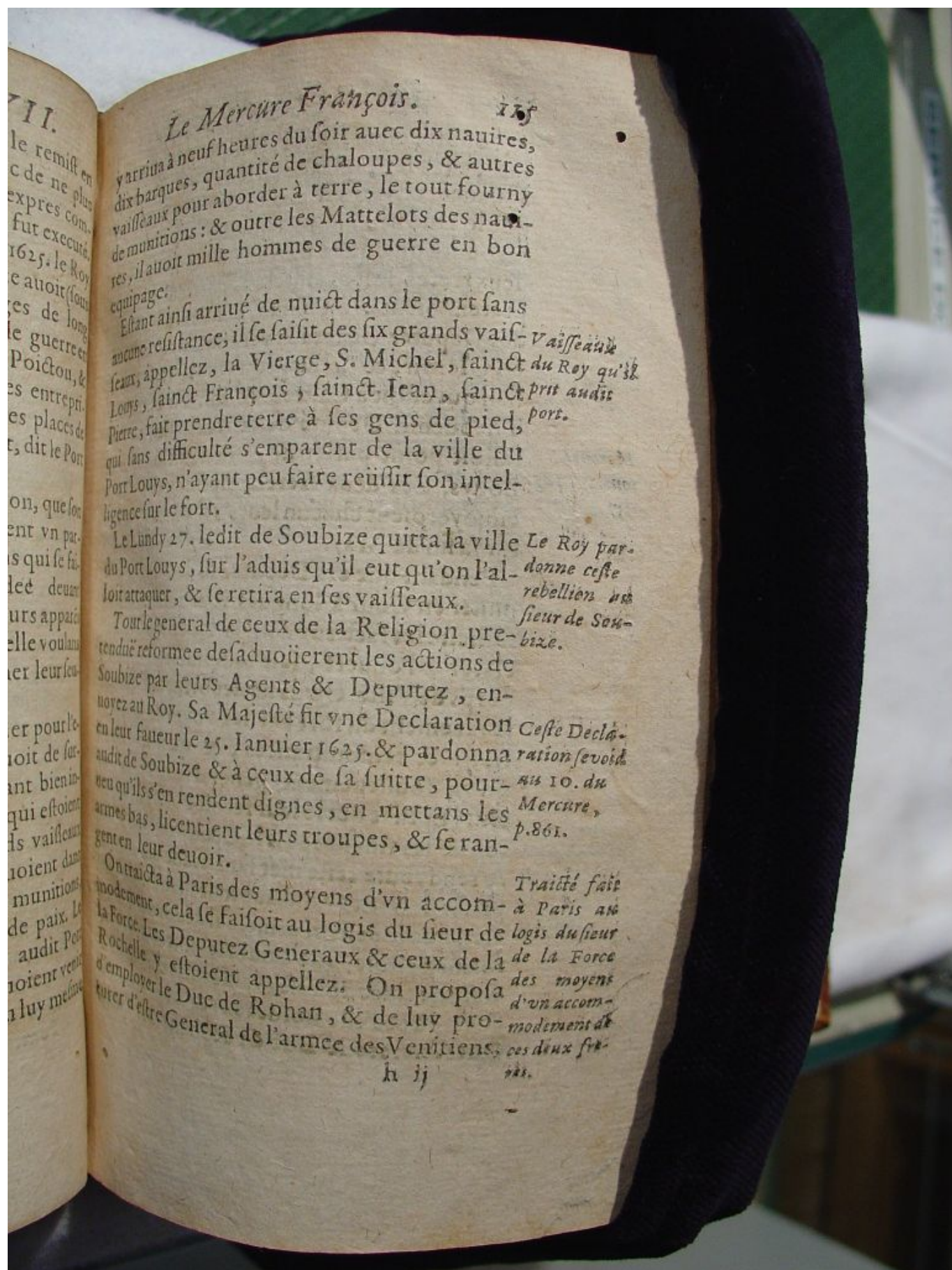
Et disoit, pour couvrir sa rebellion, que son
 frere le Duc de Rohan & luy auoient vn par-
 ticulier interest aux contrauentions qui se fai-
 soient à la Declaration accordée deuant
 Montpellier, & qu'il y auoit plusieurs apparés
 desseins formez à leur ruine : laquelle voulans
 euitier, ils estoient obligez à chercher leur seu-
 reté par la voye des armes.

Soubize ayant donc repris la mer pour l'e-
 xecution du grand dessein qu'il auoit de sur-
 prendre le fort du Port Louys, estant bien in-
 formé du petit nombre de soldats qui estoient
 dedans ceste place, & de six grands vaisseaux
 que le Roy & le Duc de Neuers auoient dans
 ce fort, desgarnis d'hommes & de munitions,
 comme c'est l'ordinaire en temps de paix. Le
 17. Iantier il enuoya deux nauires audit Port
 Louys, comme vaisseaux qui feignoient venir
 d'un long voyage, & le lendemain luy mesme

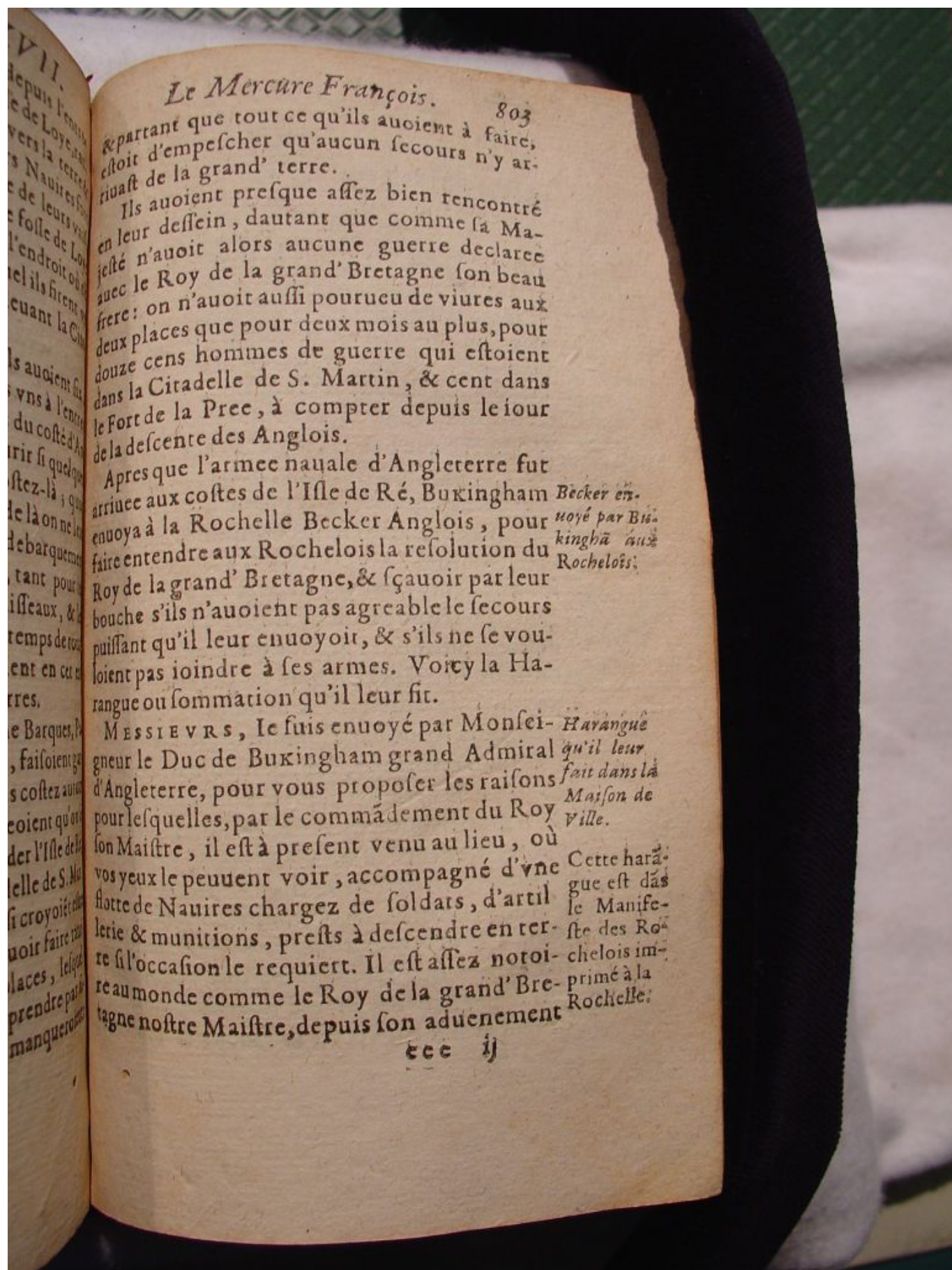
1627_802.jpg



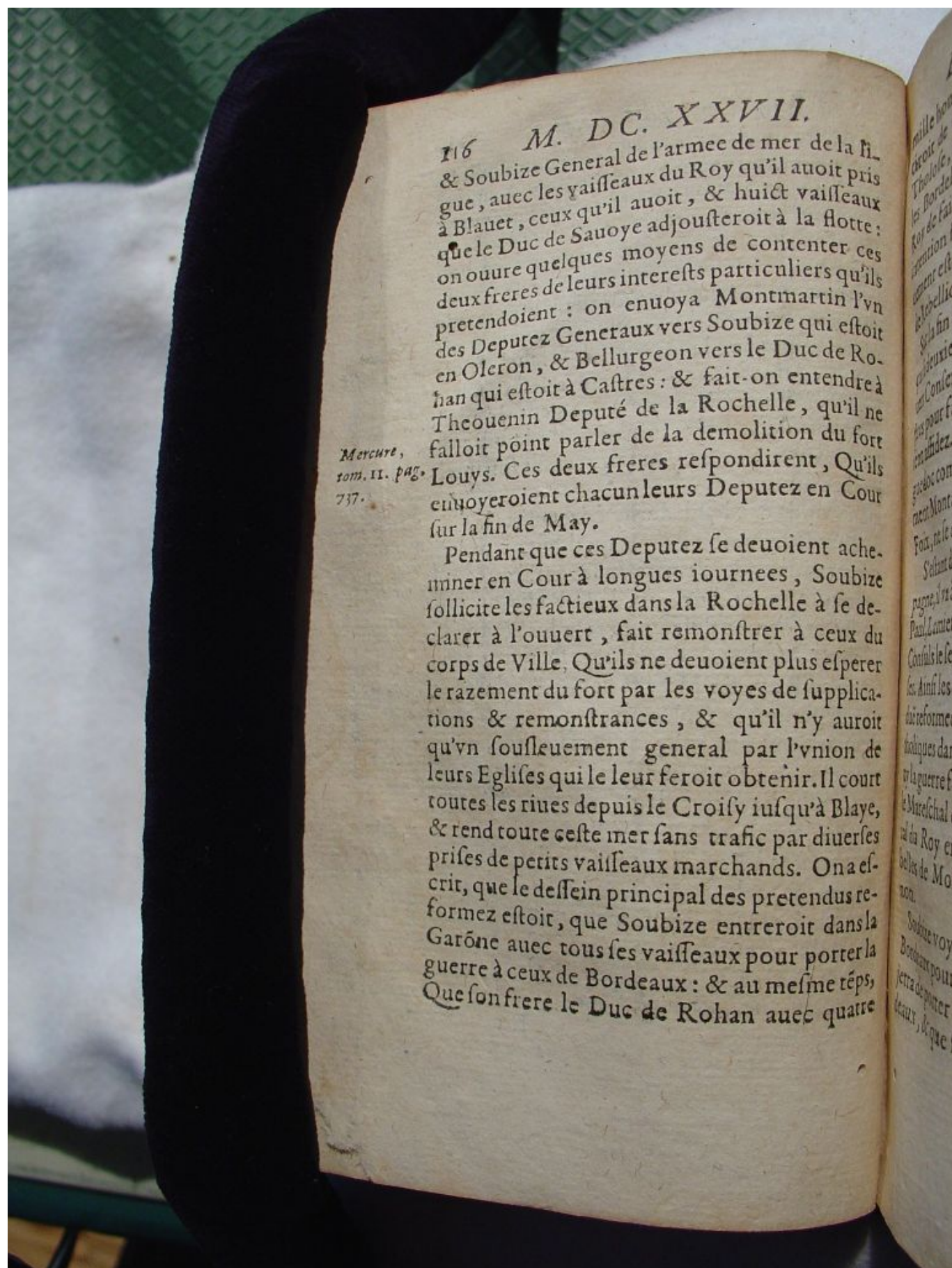
1627_115.jpg



1627_803.jpg



1627_116.jpg



Mercuré,
tom. II. pag.
737.

116 M. DC. XXVII.
& Soubize General de l'armee de mer de la fi-
gue, avec les vaisseaux du Roy qu'il auoit pris
à Blauet, ceux qu'il auoit, & huit vaisseaux
que le Duc de Sauoye adjousteroit à la flotte:
on ouure quelques moyens de contenter ces
deux freres de leurs interests particuliers qu'ils
pretendoient: on enuoya Montmartin l'un
des Deputez Generaux vers Soubize qui estoit
en Oleron, & Bellurgeon vers le Duc de Ro-
han qui estoit à Castres: & fait-on entendre à
Theouenin Deputé de la Rochelle, qu'il ne
falloit point parler de la demolition du fort
Louys. Ces deux freres respondirent, Qu'ils
enuyeroient chacun leurs Deputez en Cour
sur la fin de May.

Pendant que ces Deputez se deuoient ache-
miner en Cour à longues iournees, Soubize
solicite les factieux dans la Rochelle à se de-
clarer à l'ouuert, fait remonstrer à ceux du
corps de Ville, Qu'ils ne deuoient plus esperer
le razement du fort par les voyes de supplica-
tions & remonstrances, & qu'il n'y auroit
qu'un sousleuement general par l'vnion de
leurs Eglises qui le leur feroit obtenir. Il court
toutes les riuies depuis le Croisy iusqu'à Blaye,
& rend toute ceste mer sans trafic par diuerses
prises de petits vaisseaux marchands. On a es-
crit, que le dessein principal des pretendus re-
formez estoit, que Soubize entreroit dans la
Garône avec tous ses vaisseaux pour porter la
guerre à ceux de Bordeaux: & au mesme téps,
Que son frere le Duc de Rohan avec quatre

1627_804.jpg

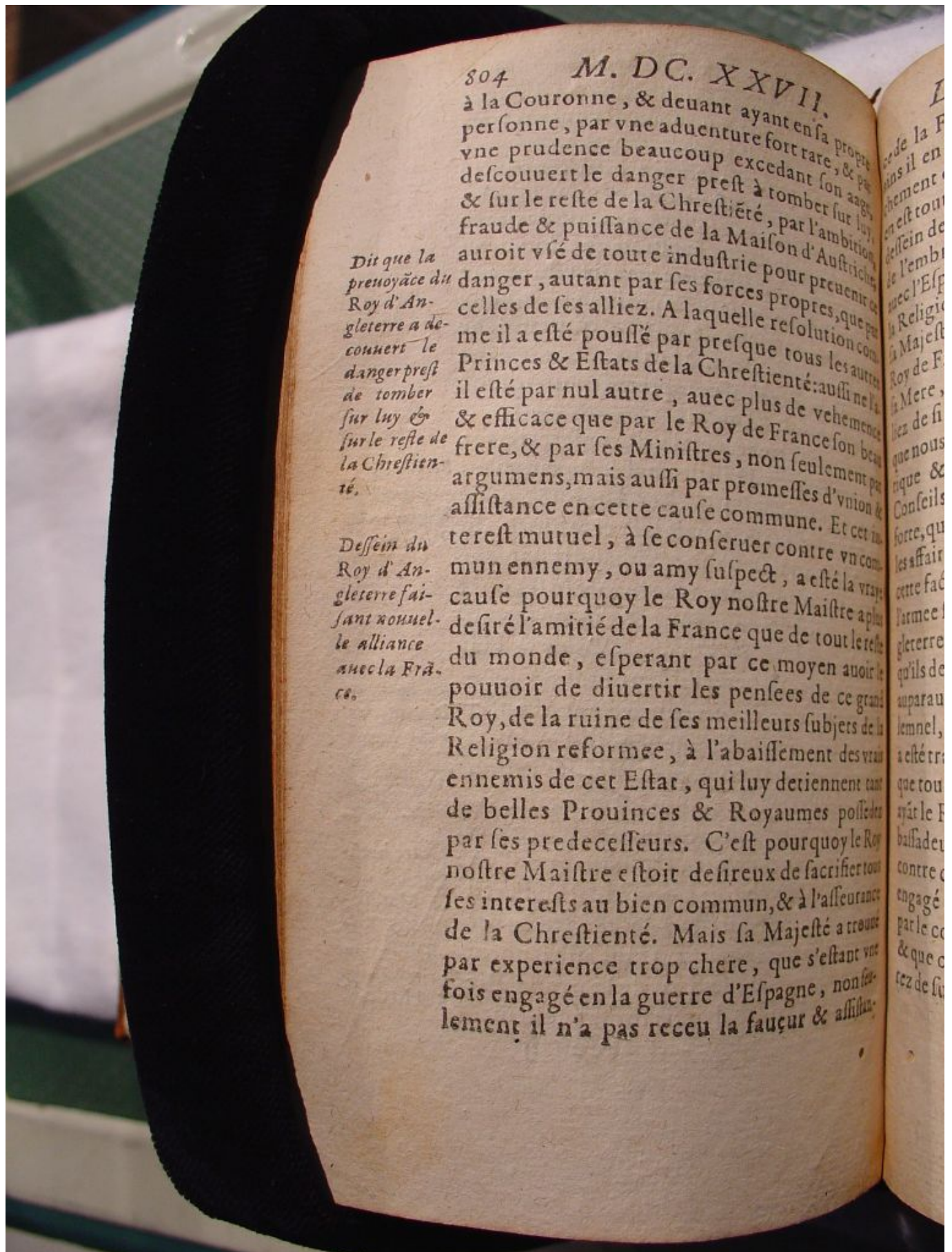


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan